

Concours : CSI4*	Lieu: BOURG-EN-BRESSE
Date: 28/05/09 au 01/06/09	FN: FRANCE

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22^{ème} édition, en vigueur au 15 April 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11^e édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009) et, si applicable, selon le Règlement de la FEI World Cup™ Jumping
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys (9^{ème} édition, 2008),
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Système d'Invitation pour CSI3*, 4* (Europe) et Système d'Invitation pour 5* (Monde),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1^{er} janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI.
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE
ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

La signature qui suit doit être imprimée dans le programme

Approuvé par la FEI
Lausanne le 22 04 09



John P. Roche
FEI Director Jumping
Director FEI World Cup™ Jumping

I. INFORMATIONS GENERALES

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSIO5* CSI5*-W CSIYR-A CSI5*
CSIO4* CSI4*-W CSIJ-A CSI4*
CSIO3* CSI3*-W CSIP-A CSI3*
CSIO2* CSI2*-W CSIch-A
CSIO1* CSI1*-W CSIV-A
CSIOYR CSIAm-A
CSIOJ Championnats Jeux
CSIOP
CSIOCh Autres

DATE (jj/mm/aa): 28/05/09 – 01/06/09

LIEU: BOURG-EN-BRESSE (01) Centre Hippique des Venues

PAYS: FRANCE

Site internet: www.csi-bourg.com

Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse: Rue du Manège – 01000 BOURG EN BRESSE

2. ORGANISATEUR

Nom: BOURG SPORTS EQUESTRES

Adresse: Rue du Manège – 01000 BOURG EN BRESSE

3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur : Françoise BONNET

Président du Concours : Alain LANDAIS

Secrétaire du Concours : ISABELLE HASDENTEUFEL

Téléphone : 06 14 41 20 20

Email : marc.hasdenteufel@wanadoo.fr

Chef de Presse :

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: Jacques ROBERT

Adresse: Romans – 01240 SERVAS

Email: jacquerober@wanadoo.fr

Secrétariat : RELATIONS AVEC LES FEDERATIONS ET LES CAVALIERS et engagements cavaliers:

Sophie COULIN

Téléphone : 00 33 (0)6 09 21 88 33

Email : csibourgcoulin@yahoo.fr

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: Gilles PERRIERE (FRANCE)
Membre: René BILLARDON (FRANCE)
Membre: Jean-Paul QUINTIN
Membre: Xavier MAYAUD
Membre: Gilles PETIT

2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: Alexandru IAVOROVSKI (ROUMANIE)
Adresse E-mail: ecvestra@orangenet.ro

3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: Serge HOUTMANN (FRANCE)

ASSISTANTS

4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président: Marc DAMIANS (FRANCE)
Adresse E-mail: marc.damians@wanadoo.fr
Membres: Yves TOURVIEILLE (FRANCE)
Louis Paul LEGER (FRANCE)

5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: Alain TARRAGO (FRANCE)

6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: Thierry GRISARD (FRANCE)

COMMISSION VETERINAIRE : (Art. 154, 259.4.1, 1003, 1008)

Président : Marc HASDENTEUFEL
Délégué Vétérinaire Etranger :
Membre Associé :

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

II. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 90m x 60m

Nature du terrain : Sable TOUBIN CLEMENT

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 60m x 40m

Nature du terrain : Sable TOUBIN CLEMENT

4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m

5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Pour les CSI5*, 4* et 3*, veuillez respecter les systèmes d'Invitations respectifs disponibles dans l'Annexe

Nombre de FN invitées :	9
FN invitées :	Allemagne - Autriche - Belgique - Grande Bretagne - Irlande - Italie - Pays-Bas - Portugal - Suisse
FN de réserve :	8
	Brésil - Mexique - Etats-Unis - Japon - Ukraine
	Australie - Colombie
Nombre total d'athlètes invités :	60
Nombre d'athlètes de la nation invitante : par l'entraîneur national	(50%) exclusivement désigné
Nombre d'athlètes étrangers :	(50%)
Nombre d'athlètes par FN :	3
Nombre de chevaux par athlète:	3 plus 1 cheval de 6 ans et 1 cheval de 7 ans (pas 2 chevaux de la même catégorie d'âge)

Wild Cards OC (seulement pour CSI5*/4*/3*):

Invitations FEI (uniquement pour CSI5*/4*/3*): 2

Les Rolex Rankings n° 97, établis trois mois avant ce concours, sera prise en considération pour l'invitation des athlètes. **(seulement pour CSI4* et CSI3*)**

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Résumé des invitations pour	CSI 4*	CSI 3*
1) Cavaliers en tête des Rolex Rankings <i>(Doivent être invités dans l'ordre descendant depuis la 1^{ère} place des RR, max. 5 cavaliers par NF étrangère)</i>	25	15
2) Cavaliers de la nation invitante <i>Le nombre total de cavaliers de la nation invitante (section 1 + 2) doit représenter entre 35% et 50% du nombre total de cavaliers invités)</i>	ouvert au cavaliers classés ou pas	
3) Cavaliers étranger <i>(% dépend des cavaliers étrangers dans la section 1) (min. 7 NFs étrangères dans la Sections 1 & 3)</i>	50% du top 300; 50% (cavaliers classés ou pas)	50% du top 600; 50% (cavaliers classés ou pas)
4) Wildcards du CO (du top 600)	15% max	20% max
5) Invitations FEI	2	2
Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe à ce programme (p.6) RR = Rolex Rankings		

Les Rolex Rankings n° , établis deux mois avant ce concours, sera prise en considération pour l'invitation des athlètes. **(seulement pour CSI5*)**

Résumé des invitations pour	CSI 5*
1) Invitations obligatoires <i>(Doivent être invités dans l'ordre descendant depuis la 1^{ère} position des RR, min 10 NFs étrangères doivent être invitées avec au moins 2 cavaliers chacune)</i>	70%
2) Invitations du CO <i>(ouvert au cavaliers classés ou pas)</i>	30%
3) Invitations FEI <i>(quel que soit son rang dans les RR)</i>	1 cavalier étranger
Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe à ce programme (p.6) RR = Rolex Rankings	

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.
Un palefrenier par athlète.

III. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doivent être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe : 6 Avril 2009
 Engagements Nominatifs : 30 Avril 2009
 Engagements Définitifs : 18 Mai 2009 Last date for substitutions **(Art. 251.4):**
 Montant de l'engagement par cheval : 400€
 Montant de l'engagement pour les épreuves future elite : 250€
 Frais MCP : CHF12.50/cheval

Merci d'envoyer vos engagement à :

Au CO : csibourgcoulin@yahoo.fr avec copie FFE activites.inter.France@ffe.com

Si un cavalier retire son inscription

sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (150 € par cheval) pour cause d'annulation tardive

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Pour les cavaliers français :

Les demandes de participation devront être faites à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 11 mai à minuit.

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRIS EN COMPTE

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 18 mai à minuit.

Engagements de terrain des chevaux français : 50 € de supplément sous réserve d'acceptation par le CO.

Si un athlète retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive.

IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys :

• nom du cheval/poney • date de naissance • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s) • année de naissance de l'athlète

IV. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. ATHLETES

Le CO ne prendra pas en charge l'hébergement des concurrents. Les cavaliers devront réserver eux-mêmes leur hôtel. Un repas par jour de concours (jeudi, vendredi, samedi et dimanche) sera offert par le CO aux cavaliers ayant engagé **au moins 2 chevaux** dans le CSI. Le CO prendra en charge l'hébergement des cavaliers engageant un cheval dans le grand prix.

2. PALEFRENIERS

Les palefreniers des concurrents recevront 8 tickets repas pour la durée du concours. Le CO mettra à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches eau chaude et froide, pour hommes et femmes.

3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par les concurrents.

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit et mis à disposition , du Mercredi 27 Mai à 12 heures jusqu'au Lundi 1er Juin à 12 heures.

4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des athlètes et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Une navette de voitures sera organisée pour les Officiels et les Cavaliers entre leurs hôtels et le terrain de concours.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

6. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

V. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Meilleur cavalier -	Pas de prix en espèces
Meilleur cavalier étranger -	Pas de prix en espèces
Meilleur cavalier du pays -	Pas de prix en espèces
Prix par équipes -	Pas de prix en espèces

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

Système déterminant le meilleur cavalier du concours, et autres trophées. Les 10 premiers classés de chaque épreuve se verront attribuer des points : 15 pts au 1^{er}, 13 pts au 2^{ème}, 11 pts au 3^{ème}, 9pts au 4^{ème}, 7 pts au 5^{ème}, 5 pts au 6^{ème}, 4 pts au 7^{ème}, 3 pts au 8^{ème}, 2 pts au 9^{ème}, 1 pt au 10^{ème}.

3. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se fera obligatoirement à cheval pour les huit premiers cavaliers classés de chaque épreuve et à l'issue de chaque épreuve. Sur la base d'un prix pour quatre concurrents ayant participé. Le propriétaire du cheval qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

4. DEDUCTIONS

En ce qui concerne les **Cavaliers étrangers** : L'article 30.II de la Loi de Finance pour 1990, en modifiant l'article 182 B du CGI, soumet les rémunérations versées à compter du 1er Juillet 1990 à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des Conventions Internationales artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

5. ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

6. FICHES DE SECURITE

Les supports de sécurité utilisés lors du concours ont été fabriqués en Allemagne par la Firme CARO Liebermannstrasse 18, 32257 BUNDE .

7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, du système de chronométrage utilisé lors du concours. La liste des systèmes de chronométrage approuvés est disponible sur le site web de la FEI sous « Jumping/Technical Info ».

Nom du fabricant: Micro Gate MODELE Racetime 2 FEI REPORT NO 22030014A

8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Afin qu'il leur soit remis les titres nécessaires d'accès aux enceintes de la manifestation, les propriétaires dont le nom aura été déclaré lors de l'engagement définitif de leur cheval, les cavaliers et leurs palefreniers devront impérativement indiquer leurs nom, prénom et fonction au Secrétariat du Concours avant le **25 mai 2009**

9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Docteur Robert GORD Téléphone: 06.09.57.90.63

10. MARECHAL FERRANT

Nom: Gérard MOISSONNIER Téléphone: 06.07.43.52.78

VI. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

“All horses taking part at this event must be presented during the first horse inspection otherwise they are not permitted to participate”.

1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): Jeudi 28 Mai 2009
Heure: de 9h00 à 12h00
Pas de visite vétérinaire le vendredi 29 mai 2009.

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.

Nom: Marc HASDENTEUFEL
Adresse: Le Sauvage – 01960 SERVAS
Telephone : 00 33 (0)4 74 21 56 84 / 00 33 (0)6 16 34 14 84
Soins à la charge du propriétaire

3. FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Adresse:

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Téléphone:

Fax:

Adresse E-mail:

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. **VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS.** En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).

Nom: LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES (LCH)

Adresse: 15 Rue de Paradis

91370 VERRIERES-LE-BUISSON

Téléphone: 00 33 (0)1 69 75 28 30 Fax: 00 33 (0)1 69 75 28 29

Adresse E-mail:

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, 1005, Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

EPREUVES

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

Horaire préliminaire

1 ^{er} jour 28/05/09	Epreuve N°1 - 14 heures
2 ^{ème} jour 29/05/08	Epreuve N°2 -9 heures
3 ^{ème} jour 30/05/08	Epreuve N°6- 9 heures 30
4 ^{ème} jour 31/05/08	Epreuve N° 10 - 9 h 00

DOTATION TOTALE BRUT: 186 000

+ valeur de prix en nature (si applicable)

« dont 3000€ maximum offert par la SHF et 3000€ maximum offert par la FFE »

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve No 1	Prix FFE -/SHF Future Elite – CDE Ain - HN	3.500 €
Epreuve No 2	Prix FFE/SHF Future Elite – SEB - Eleveurs	4.000 €
Epreuve No 3	Prix E. LECLERC	10 000 €
Epreuve No 4	Prix Carrosseries DONGUY	20 000 €
Epreuve No 5	Prix EIFFAGE Construction Ain	10.000 €
Epreuve No 6	Prix FFE – SHF Future Elite - CRERA	4 000 €
Epreuve No 7	Prix DALKIA FRANCE	20 000 €
Epreuve No 8	Prix CIC Lyonnaise de Banque	10.000 €
Epreuve No 9	Prix Conseil Général de l'Ain	10.000 €
Epreuve No 10	Prix CENTURY 21	20 000 €
Epreuve No 11	Prix FFE – SHF Future Elite – Renault Trucks - SRE	4.500 €
Epreuve No 12	Grand Prix de la Ville de Bourg-en-Bresse	70.000 €

Distribution des prix en espèce, min . 5 par épreuve si moins de 20 concurrents,

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

distribué ou 25% des participants

IMPORTANT

La valeur du 1^{er} prix doit être le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

Les détails de la répartition des gains pour les 8 premières places et les gains en espèces pour la dernière place doivent être fournis pour toutes les compétitions. Il est recommandé de distribuer les gains en espèces en réduisant graduellement les écarts parmi les athlètes classés. La FEI se réserve le droit de modifier les montants proposés pour la distribution si nécessaire.

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

* * * * *

Instructions pour la répartition des gains:

- **33% des gains pour la 1^{ère} place:**
- **de la 1^{ère} à la 8^{ème} place : répartition suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable.**
- **indiquer le montant assigné au dernier compétiteur classé, qui devrait correspondre au montant d'engagement ou au coût de participation à la compétition :**
- **25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé).**

PREMIER JOUR : _____ DATE (jj/mm/aa) : 28/05/09

COMPETITION No 1 14 h 00

RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

CIRCUIT SHF FFE FUTURE ELITE : PRIX SHF-FFE Future ELITE

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve 238.1.1

Barème A sans Chrono

Sans Barrage

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m25/1m30 pour les 6 ans

1m30/1m35 pour les 7 ans

Nombre de chevaux par cavalier : 2 (1 cheval de 6 ans et 1 cheval de 7 ans)

Dotation totale de l'épreuve: 3.500 euros

Epreuve des 6 ans : 1500 euros de prix

1^{er} 500 - 2^{ème} 300 - 3^{ème} 210 - 4^{ème} 150 - 5^{ème} 90 - 6^{ème} 75 - 7^{ème} 45 - 8^{ème} 45

Dernier classé : 25 euros

Epreuve des 7 ans : 2000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

DEUXIEME JOUR : _____ **DATE** (jj/mm/aa) : **29/05/09**

COMPETITION No 2 13 h00

RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 276

Epreuve spéciale à temps différé au barème A

1^{ère} partie sans chronomètre sur 8 à 9 obstacles

2^{ème} partie avec chronomètre sur 4 à 6 obstacles

Classement établi selon les pénalités des deux phases et le temps selon le chronomètre de la 2^{ème} phase

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m35 environ pour les 6 ans

1m40 environ pour les 7 ans

Nombre de chevaux par cavalier : 2 (1 cheval de 6 ans et 1 cheval de 7 ans)

Dotation totale de l'épreuve: 4.000 euros

Epreuve des 6 ans : 2 000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

Epreuve des 7 ans : 2000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

COMPETITION No 3 a la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve:(Art.274.5.2)

Barème A 2 phases

Sans Barrage

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m35 environ

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve: 10.000 euros

1^{er} 3300 - 2^{ème} 2000 - 3^{ème} 1400 - 4^{ème} 1000 - 5^{ème} 600 - 6^{ème} 500 - 7^{ème} 300 - 8^{ème} 300

Dernier classé : 150 euros

COMPETITION No 4 à la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve:(Art 238.2.2)

Barème A au chrono avec Barrage au chrono

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m45 environ

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve: 20 000 euros

1^{er} 6600 - 2^{ème} 4000 - 3^{ème} 2800 - 4^{ème} 2000 - 5^{ème} 1200 - 6^{ème} 1000 - 7^{ème} 600 - 8^{ème} 600

Dernier classé : 300 euros

1^{ère} épreuve qualificative pour le Grand Prix

* * * * *

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

COMPETITION No 5 à la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve:(Art.269.5)

Epreuve à difficultés progressives avec joker.

Sans Barrage

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m40/1m45 environ plus joker

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve: 10.000 euros

1^{er} 3300 - 2^{ème} 2000 - 3^{ème} 1400 - 4^{ème} 1000 - 5^{ème} 600 - 6^{ème} 500 - 7^{ème} 300 - 8^{ème} 300

Dernier classé : 150 euros

* * * * *

TROISIEME JOUR : _____ **DATE** (jj/mm/aa) : **30/05/09**

COMPETITION No 6 - 11 h 30

RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

CIRCUIT SHF FFE FUTURE ELITE : PRIX SHF-FFE Future ELITE

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve . : (Art. 238.2.1)

Barème A au chrono sans barrage

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m30/1m35 environ pour les 6 ans

1m35/1m40 environ pour les 7 ans

Nombre de chevaux par cavalier : 2 (1 cheval de 6 ans et 1 cheval de 7 ans)

Dotation totale de l'épreuve: 4 000 euros

Epreuve des 6 ans : 2 000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

Epreuve des 7 ans : 2000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

* * * * *

COMPETITION No 7 à la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : (Art. 238.2.1)

Barème A au chrono sans barrage

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m50 environ

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Dotation totale de l'épreuve: 20 000 euros
1^{er} 6600 - 2^{ème} 4000 - 3^{ème} 2800 - 4^{ème} 2000 - 5^{ème} 1200 - 6^{ème} 1000 - 7^{ème} 600 - 8^{ème} 600
Dernier classé : 300 euros

2^{ème} épreuve qualificative pour le Grand Prix

* * * * *

COMPETITION No 8 à la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : (Art. 239)
Barème C
Sans Barrage

Hauteur des obstacles: 1m40 environ
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve: 10.000 euros
1^{er} 3300 - 2^{ème} 2000 - 3^{ème} 1400 - 4^{ème} 1000 - 5^{ème} 600 - 6^{ème} 500 - 7^{ème} 300 - 8^{ème} 300
Dernier classé : 150 euros

* * * * *

COMPETITION No 9 à la suite

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : (Art. 262.3)
Epreuve des 6 barres
Barrages successifs

Vitesse / Temps accordé : sans
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve: 10.000 euros
1^{er} 3300 - 2^{ème} 2000 - 3^{ème} 1400 - 4^{ème} 1000 - 5^{ème} 600 - 6^{ème} 500 - 7^{ème} 300 - 8^{ème} 300
Dernier classé : 150 euros

* * * * *

QUATRIEME JOUR : _____ **DATE** (jj/mm/aa) : **31/05/09**

COMPETITION No 10 prévue à 9 h30

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve (Art. 238 -2- 1)
Barème A au chronomètre

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn
Hauteur des obstacles: 1m40 environ
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve: 20 000 euros
1^{er} 6600 - 2^{ème} 4000 - 3^{ème} 2800 - 4^{ème} 2000 - 5^{ème} 1200 - 6^{ème} 1000 - 7^{ème} 600 - 8^{ème} 600
Dernier classé : 300 euros

COMPETITION No 11 à la suite

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS
CIRCUIT SHF FFE FUTURE ELITE : PRIX SHF-FFE Future ELITE

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : (Art. 238.1.2)
Barème A sans chrono avec barrage au chrono

Epreuve réservée aux 10 premiers cavaliers de 6 ans et aux 10 premiers cavaliers de 7 ans classés à l'issue des épreuves n°2 et n°6 (coeff.1sur chaque épreuve)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m35 environ pour les 6 ans

1m40 environ pour les 7 ans

Nombre de chevaux par cavalier : 2 (1 cheval de 6 ans et 1 cheval de 7 ans)

Dotation totale de l'épreuve: 4.500 euros

Epreuve des 6 ans : 2 000 euros de prix

1^{er} 660 - 2^{ème} 400 - 3^{ème} 280 - 4^{ème} 200 - 5^{ème} 120 - 6^{ème} 100 - 7^{ème} 60 - 8^{ème} 60

Dernier classé : 30 euros

Epreuve des 7 ans : 2 500 euros de prix

1^{er} 830 - 2^{ème} 500 - 3^{ème} 350 - 4^{ème} 250 - 5^{ème} 150 - 6^{ème} 125 - 7^{ème} 75 - 8^{ème} 75

Dernier classé : 40 euros

* * * * *

COMPETITION No 12 à la suite

QUAL. CH-EU 2009 + CH EU J/YR 2009 + WEG 2010

Nom de l'épreuve : **Grand Prix de la Ville de Bourg-en-Bresse**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : (Art. 238.2.2)

Barème A au chrono avec Barrage au chrono.

Vitesse / Temps accordé : 400 m/mn

Hauteur des obstacles: 1m50 environ

Water Jump : 3.50 m/min.

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve: 70.000 euros

1^{er} 23300 - 2^{ème} 14000 - 3^{ème} 9800 - 4^{ème} 7000 - 5^{ème} 4200 - 6^{ème} 3500 - 7^{ème} 2100
- 8^{ème} 2100

Dernier classé : 1000 euros

Le Grand Prix de la Ville de Bourg-en-Bresse est réservé aux **25 premiers** de l'épreuve qualificative **n° 4** ainsi qu'aux **20 premiers** de l'épreuve **n°7 non encore qualifiés dans l'épreuve n°4**, les deux épreuves ayant un coefficient 1.

Le CO se réserve le droit de qualifier, en plus des 40 sélectionnés, les cavaliers en titre (Champion d'Europe, Champion du Monde, Médaillé des JO , Champion de France) ainsi que le vainqueur du Grand Prix de Bourg-en-Bresse de l'année précédente.

L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

**SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**